

TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES
Société anonyme au capital de 8.672.000 euros
Siège social : SAINT ROMAIN (Côte d'Or)
R.C.S. DIJON B 515 620 441

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE
2012**

RESULTATS DU SCRUTIN

Nombre total d'actions	5.420.000
Quorum 1/5 (AGO)	1.084.000
Quorum 1/4 (AGE)	1.355.000

Total des voix représentées : **4.827.397**

Résolutions à caractère ordinaire	VOTE POUR		Voix contre	Résultat	Observations
	Voix	%			
1 ^{ère}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Approbation des rapports et des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012
2 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Affectation du résultat
3 ^{ème}	100% voix pour (les personnes intéressées ne prenant pas part au vote)		0	Adoptée à l'unanimité	Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes
4 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Approbation des comptes consolidés
5 ^{ème}	4.727.233	97,92%	100.164	Adoptée à la majorité	Renouvellement d'un membre du Conseil de surveillance (Jean François)
6 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Renouvellement du mandat du cabinet ECA (commissaire aux comptes Titulaire)
7 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Renouvellement du mandat du cabinet Cléon Martin Broichot & Associés (commissaire aux comptes Titulaire)
8 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Renouvellement du mandat de Jean-Yves Martin (commissaire aux comptes suppléant)
9 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Renouvellement du mandat de Jérôme Burrier (commissaire aux comptes suppléant)
10 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Nomination de Claude Cornuot en qualité de commissaire aux comptes suppléant
11 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Fixation du montant des jetons de présence
12 ^{ème}	4.559.533	94,45%	267.864	Adoptée à la majorité	Rachat d'actions de la Société
13 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Pouvoirs

Résolutions à caractère extraordinaire	VOTE POUR		Voix contre	Résultat	Observations
14 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Autorisation à consentir au directoire de réduire le capital social par annulation des actions acquises
15 ^{ème}	630.136	13,05%	4.197.261	Rejetée à la majorité	Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues aux articles L.443-5 et suivants du Code du travail (art. L.225-129-6 du Code de commerce)
16 ^{ème}	4.827.397	100%	0	Adoptée à l'unanimité	Pouvoirs